



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 194

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

Objet :	Personnel : action sociale
----------------	----------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La loi du 19 février 2007 impose aux collectivités de mettre à la disposition de leurs agents des services ou des prestations d'action sociale.

Ces dépenses revêtent un caractère obligatoire pour les collectivités territoriales et ont donné lieu à une délibération cadre le 14 janvier 2017, actualisée le 9 avril 2021.

L'article L.733-1 du Code général de la fonction publique, mentionne la possibilité pour la collectivité de confier la gestion d'une partie des prestations à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales.

Cette gestion a été confiée au CAS de la Communauté d'agglomération, association régie par la loi du 1er juillet 1901 pour assurer des prestations sociales, culturelles, et de loisirs au profit des agents, notamment par l'intermédiaire du CNAS.

Le mode de financement de l'action sociale est le suivant :

- forfait de 138,09 €, par agent rémunéré au 1er janvier de l'année, indexé sur l'indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, hors tabac, ce qui a représenté en 2026 94 039,29 €,
 - subvention annuelle complémentaire permettant de régler le montant de la cotisation au CNAS, pour les agents actifs et retraités. ce qui a représenté 157 112 € pour l'année 2026).
- Cette somme a été diminuée d'environ 23 000 € par an depuis que l'adhésion au CNAS a été liée à la démarche volontaire d'adhésion des agents et retraités au CAS.

Il vous est proposé de proroger la convention signée avec l'association, qui est arrivée à échéance. Cette nouvelle convention prendra fin le 31 décembre de l'année suivant le prochain renouvellement des mandats municipaux.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- CONFIE une partie de l'action sociale au Comité d'Action Sociale, dans les conditions décrites,
- ALLOUE au CAS une subvention selon le calcul exposé,
- AUTORISE la signature d'une convention d'objectifs entre le CAS et la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes subséquents.

<u>VOTE :</u>	UNANIMITÉ
----------------------	------------------

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_194-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 195

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : modification du tableau des emplois de la Direction de l'eau et de l'assainissement
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Direction de l'eau et de l'assainissement est un SPIC et doit disposer d'un tableau des emplois.

D'une part, en raison de la mutation d'un agent, il convient de créer l'emploi n°10 d'Agent de relève à temps complet.

D'autre part, il est nécessaire de créer l'emploi n°11 d'agent exploitation eau à temps complet sur le site de Sermoulis, en raison du changement d'affectation d'un agent.

Ces deux emplois relèveront du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des emplois suivants :
 - l'emploi n°10 d'agent de relève à temps complet,
 - l'emploi n°11 d'agent exploitation eau à temps complet,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice-Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 196

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Personnel : modification du tableau des emplois

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. De la même manière, il revient au Conseil communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

En premier lieu, en raison de l'absence pour longue durée d'un agent et afin de procéder à un recrutement, il est nécessaire de créer l'emploi n°675 d'assistant comptable et budgétaire à temps complet au sein du service Petite enfance. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe.

Par dérogation l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

En deuxième lieu, afin de pourvoir un poste laissé vacant depuis le départ en disponibilité d'un agent, il est nécessaire de créer l'emploi n°676 d'aide de cuisine production froide, à temps complet, au sein de la Cuisine en Velay, service Développement économique. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

En troisième lieu, au sein du service Communication, il est proposé de créer 2 emplois afin d'adapter les effectifs aux besoins du service. Tout d'abord, l'emploi n°677 de graphiste à temps non complet (28h/35). Ensuite l'emploi n°678 de chargé de vidéo et montage 3D, à temps complet, sera créé. Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires des grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.

Par dérogation ces emplois pourront être pourvus par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

En quatrième lieu, le service des Systèmes d'informations est restructuré en raison du départ en retraite du chef de service. Il est nécessaire de créer d'une part l'emploi n°679 de technicien informatique à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

Par ailleurs, il est proposé de créer l'emploi n°680 de technicien projets et applicatifs, à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.

Par dérogation l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article
Délibération n° DEL_CC2026_196 du 09/06/2026

L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

En cinquième lieu, il convient de créer l'emploi n°681 d'agent d'entretien, à temps non complet (28h/35) au sein du service des Sports, en raison d'une nouvelle répartition du travail suite à un départ en retraite. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

En sixième lieu, il est nécessaire de créer l'emploi n°682 d'assistant archiviste à temps complet, au service des Archives, afin de modifier l'affectation d'un agent suite à son reclassement. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe.

Par dérogation l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

En dernière lieu, et afin d'encourager le déroulement de carrière et de valoriser les parcours professionnels, il est proposé de modifier les grades cibles des emplois suivants :

- l'emploi n°641 d'agent d'accueil caisse et entretien au sein du service des Sports, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'agent de maîtrise principal ;
- l'emploi n°53 d'instructeur du droit des sols au sein du service Aménagement Habitat Urbanisme, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe ;
- l'emploi n°413 d'agent du secteur médiation au sein du Musée, en indiquant que cet emploi peut aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe, Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des emplois suivants :
 - l'emploi n°675 d'assistant comptable et budgétaire à temps complet,
 - l'emploi n°676 d'aide de cuisine production froide à temps complet,
 - l'emploi n°677 de graphiste à temps non complet (28h/35),
 - l'emploi n°678 de chargé de vidéo et montage 3D à temps complet,
 - l'emploi n°679 de technicien informatique à temps complet,
 - l'emploi n°680 de technicien projets et applicatifs à temps complet,
 - l'emploi n°681 d'agent d'entretien à temps non complet (28h/35),
 - l'emploi n°682 d'assistant archiviste à temps complet,
- APPROUVE la modification des grades cibles des emplois suivants :
 - l'emploi n°641 d'agent d'accueil caisse et entretien,
 - l'emploi n°53 d'instructeur du droit des sols,

- l'emploi n°413 d'agent du secteur médiation,

- VALIDE la proposition de recruter un agent contractuel dans l'hypothèse de l'absence de candidature statutaire satisfaisante sur les postes d'assistant comptable et budgétaire, de graphiste, de chargé de vidéo et montage 3D, de technicien projets et applicatifs, d'assistant archiviste,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 197

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Personnel : mises à disposition

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Madame Midheta PARATUSIC, agent de la ville du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'entretien et de gardiennage des équipements sportifs, au sein du service des sports, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 16 mars 2026 au 30 avril 2026. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 100 % de son temps de travail.

Madame Christelle BOUCHET, agent de la Ville du Puy-en-Velay, est mise à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'agent administratif polyvalent, au sein du service Actions et équipements culturels, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 90 % de son temps de travail.

Madame Murielle BONGIRAUD, agent de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, est mise à disposition :

- du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome pour assurer des missions d'exécution comptable, de déclarations de TVA, de liquidation de la paie, d'opérations de saisie comptable, de paiements des opérations des marchés publics, d'émission de factures, pour le compte de l'établissement précité. À ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 20 % de son temps de travail sur la période du 13 avril 2026 au 31 décembre 2026,
- du Syndicat mixte du Pays du Velay pour assurer des missions de comptabilité pour le compte de l'établissement précité. A ce titre, elle est mise à disposition à hauteur de 10 % de son temps de travail sur la période allant du 1^{er} juin 2026 au 30 septembre 2026.

Les conventions pourront être reconduites par avenant.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les périodes correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe des mises à disposition de Mesdames Midheta PARATUSIC, Christelle BOUCHET et Murielle BONGIRAUD, selon les quotités et modalités décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions correspondantes et les éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_197-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 198

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Sandrine GEVOLDE Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes : analyse de la pratique professionnelle du personnel des structures petite enfance (APP)
----------------	---

Rapporteur : Philippe MEYZONET

CONSIDERANT que pour permettre un accueil de qualité des enfants fréquentant les structures petite enfance et de leurs familles, ainsi que pour un meilleur accompagnement des équipes, la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay souhaite mettre en place des séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP) dans les établissements dont elle assure la gestion directe : multi-accueils ou micro-crèches, relais petite enfance, lieux d'accueil enfants-parents.

La Communauté de communes de Cayres-Pradelles et la Communauté de communes Mézenc-Loire-Meygal ont le même besoin pour leurs relais Petite enfance.

Aussi, il est proposé de créer un groupement de commandes qui concerne l'APP des responsables de relais Petite enfance et des lieux d'accueil enfants-parents des 3 entités.

Le groupement sera constitué dès la notification aux membres du groupement, de la convention, annexée à la présente délibération.

La durée du groupement de commandes correspond à la durée du mandat en cours.

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que celles relatives à la passation et l'exécution de ses marchés publics.

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Les membres du groupement paieront directement leur part au prestataire retenu soit :

- Pour les relais :
1/9 du prix pour la Communauté de communes Mezenc-Loire-Meygal
1/9 du prix pour la Communauté de communes Cayres-Pradelles,
7/9 du prix pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
- Pour les Lieux d'accueil enfants-parents :
1/3 du prix pour la Communauté de communes Mezenc-Loire-Meygal
2/3 du prix pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Les factures seront obligatoirement déposées par le titulaire sur le portail chorus de chaque membre du groupement.

CONSIDÉRANT l'opportunité de constituer un groupement de commandes dans certains domaines de manière à simplifier et sécuriser les procédures de marchés publics tout en bénéficiant d'économies d'échelle,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de groupement de commandes ci-annexée entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Communauté de communes de Cayres-Pradelles et la Communauté de communes Mézenc-Loire-Megal pour l'analyse de la pratique professionnelle de leur personnel dans les relais petite enfance et les lieux d'accueil enfants-parents des 3 entités,

Délibération n° DEL_CC2026_198 du 09/06/2026

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention précédemment spécifiée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 199

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

Objet :	Création d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de titres-restaurant et approbation de la convention constitutive
----------------	--

Rapporteur : Philippe MEYZONET

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale a généralisé le droit à l'action sociale pour tous les agents territoriaux. L'attribution de titres restaurant au personnel de la collectivité s'inscrit dans cette logique.

La Communauté d'agglomération du Puy, la Ville du Puy-en-Velay et le Comité d'Action Sociale du Puy (ci après désignés « les membres ») souhaitent optimiser la gestion de la prestation de titres-restaurant au profit de leur agents respectifs.

Afin de rationaliser les coûts, de simplifier les procédures de mise en concurrence et de bénéficier de conditions tarifaires plus avantageuses grâce à l'économie d'échelle, il est proposé de constituer un groupement de commandes conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique.

Les caractéristiques principales du groupement sont les suivantes :

Composition : Communauté d'agglomération du Puy, Ville du Puy-en-Velay et Centre Communal d'Action Sociale du Puy.

Coordonnateur : Communauté d'agglomération du Puy assurant la gestion de la procédure de passation (rédaction DCE, publicité, analyse des offres, notification).

Missions : chaque membre reste responsable de l'exécution financière lui incombant.

Durée : la convention est faite pour toute la durée du mandat du conseil communautaire du Puy-en-Velay actuellement en place.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6, L.2113-7 et L.2113-8 ;

Considérant l'intérêt à se regrouper pour l'achat de titres-restaurant afin de bénéficier de meilleures conditions économiques et techniques ;

Considérant le projet de convention constitutive du groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement et les missions du coordonnateur;

Il convient donc d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement annexée au présent rapport.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création d'un groupement de commande entre la Communauté d'agglomération du Puy, la ville du Puy et le CCAS du Puy pour l'achat et la livraison de titres-restaurant,
- ACCEPTE que la Communauté d'agglomération du Puy assure les missions de coordonnateur du groupement,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à la passation, à la signature et à l'exécution de l'accord-cadre découlant de ce groupement,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité pour sa part propre.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 200

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Frederic AURAND Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son CCAS pour la passation de marchés ou commandes nécessaires à la mutualisation des moyens techniques et prestations de services, et la passation des marchés d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau - Avenant n°1
----------------	---

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Par délibération du 7 mars 2024, le conseil communautaire a adhéré à la convention de groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la ville du Puy-en-Velay et son C.C.A.S pour la passation de marchés ou commandes nécessaires à la mutualisation des moyens techniques et prestations de services et la passation des marchés d'entretien de la voirie, des bâtiments, des réseaux hydrauliques et cours d'eau.

Cette convention a été conclue pour une durée de 4 ans. Afin de lever toute incertitude sur la validité des contrats qui seraient passés sous l'égide de cette convention et qui perdureraient au-delà de la durée de vie de la dite convention, il est proposé la validation d'un avenant n°1 permettant d'étendre sa durée sur celle du mandat en cours.

Au regard de l'expérience et de l'analyse faite depuis la mise en place de cette convention de mutualisation entre les 3 structures, il y a lieu aussi de préciser ou de compléter les domaines de mutualisation des moyens initialement listés. Cet avenant complète donc aussi plus finement les champs d'action.

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention de groupement de commandes relative à la mutualisation des moyens techniques signée le 10 avril 2024 par le président de la Communauté d'agglomération du Puy,

Considérant la nécessité d'adapter la durée de la convention initiale avec la durée du mandat du conseil communautaire en cours,

Considérant la nécessité de préciser ou de compléter les domaines de mutualisation des moyens techniques et de prestations de services,

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de groupement de commandes des moyens techniques alignant la durée de la convention relative à la mutualisation des moyens sur celle du mandat en cours ainsi que toutes les précisions ou compléments apportés sur les différents domaines de mutualisation,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et tout document s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_200-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 201

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Extension et modernisation de la station d'épuration de Chadrac - Avenant n°2 au marché de travaux
----------------	--

Rapporteur : Roland GOBET

Par délibérations du 10 décembre 2021 et du 30 septembre 2025, le Conseil Communautaire a approuvé la signature du marché lié à la modernisation et à l'extension de la station d'épuration de Chadrac et son avenant n°1 relatif à la prise en charge de travaux supplémentaires et de prolongation de délai.

Dans la perspective de l'achèvement de l'ensemble des travaux prévus dans le courant du second semestre 2026, il apparaît nécessaire de procéder spécifiquement à la réception des travaux du méthaniseur avant la fin du mois de juillet 2026.

La réception technique et administrative de cet équipement, aujourd'hui opérationnel et raccordé au réseau gaz, va permettre de recevoir le solde de la subvention obtenue dans le cadre du FEDER, d'un montant de 300 000 €.

Toutefois, afin de procéder à cette réception spécifique, il est nécessaire de modifier les clauses initiales du marché qui prévoyaient une réception "en bloc" de la totalité des travaux liées à la station d'épuration.

Cette modification, sans incidence financière et qui relève d'une modalité d'exécution technique et temporelle, est possible dans le cadre d'un avenant n°2 au marché.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avenant n°2 au marché relatif à la réhabilitation de la station d'épuration de Chadrac,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération à signer les différentes pièces liées à ce avenant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL_CC2026_202

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
 Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Carole DESCHAMPS

Objet :	Éclairage public extension ZAE Le Cros de la Gare - commune de Saint-Vincent - extension des réseaux : autorisation de confier au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire la réalisation des travaux
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Par délibération n°DEL_CC2025_273 du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a confié la réalisation des travaux d'extension des réseaux de basse tension et d'éclairage public de la ZAE Le Cros de la gare sur la commune de Saint-Vincent pour un montant de 9 309,63 €.

Lors de la réalisation de ce projet, un complément de travaux a été proposé par le Syndicat. Un avant-projet a été estimé aux conditions économiques actuelles à 1 063,76 € H.T.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération, une participation de 55 %, soit :

$$1\,063,76\,€ \times 55\,\% = 585,07\,€$$

Le montant global de la participation de l'Agglomération s'élève désormais à :

Extension du réseau basse tension	4 800,25 €
Extension du réseau éclairage public	4 509,28 €
Complément travaux	585,07 €
Montant total participation	9 894,70 €

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet de complément de travaux relatif à l'extension des réseaux basse tension et éclairage public de la ZAE Le Cros de la gare sur la commune de Saint-Vincent proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Communauté d'agglomération est adhérentes,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement du complément des dépenses à la somme de 585,07 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction de décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 585,07 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des

Délibération n° DEL_CC2026_202 du 09/06/2026

mandatements aux entreprises,

- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 203

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Carole DESCHAMPS

Objet :	ZA Laprade commune de Saint-Germain-Laprade : rénovation de l'éclairage public : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	---

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Par délibération n°DEL_CC20258272 du 30 septembre 2025, le Conseil communautaire a confié la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public de la zone d'activités Laprade sur la commune de Saint-Germain-Laprade au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire pour un montant de 68 060,52 €.

Lors de la réalisation de ce projet, un complément de travaux a été proposé par le Syndicat Départemental. Un avant-projet a été estimé à 5 527,40 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit :

$$5\,527,40\text{ €} \times 55\,\% = 3\,040,07\text{ €}.$$

Le montant global de la participation de l'Agglomération s'élève désormais à :

Participation délibération du 30/09/2025	68 060,52 €
Participation complémentaire	3 040,07 €
Montant total participation	71 100,59 €

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet de complément de travaux relatif à la rénovation de l'éclairage public de la zone d'activités Laprade sur la commune de Saint-Germain-Laprade proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement du complément des dépenses à la somme de 3 040,07 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 3 040,07 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,

- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 204

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Carole DESCHAMPS

Objet :	Travaux d'éclairage public : ZA de Bleu (Polignac), ZA Chanchany (Espaly-Saint-Marcel), ZA Châteauneuf (Allègre), ZA Comte de Foix (Cussac) : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Des travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être réalisés sur différentes zones d'activités communautaires :

- ZA BLEU à Polignac,
- ZA CHANCHANY à Espaly-Saint-Marcel,
- ZA CHATEAUNEUF à Allègre,
- ZA COMTE DE FOIX à Cussac.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a proposé un avant-projet de ces travaux.

L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 51 688,76 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit :

$$51\,688,76\,€ \times 55\,\% = 28\,428,82\,€.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet de rénovation de l'éclairage public sur les zones d'activité de BLEU (Polignac), CHANCHANY (Espaly-Saint-Marcel), CHATEAUNEUF (Allègre), COMTE DE FOIX (Cussac) proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement du complément des dépenses à la somme de 28 428,82 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 28 428,82 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

Délibération n° DEL_CC2026_204 du 09/06/2026

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_204-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 205

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Geoffroy GROLL/Carole DESCHAMPS

Objet :	Rénovation de l'éclairage public sur la ZA Les Fangeas sur la commune de Solignac-sur-Loire : autorisation de confier les travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire
----------------	--

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Des travaux de rénovation de l'éclairage public doivent être réalisés sur la zone d'activité des Fanges sur la commune de Solignac-sur-Loire.

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire a proposé un avant-projet de ces travaux.

L'estimation de ces dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 2 099,72 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Communauté d'agglomération une participation de 55 %, soit :

$$2\,099,72\,€ \times 55\,\% = 1\,154,85\,€.$$

Cette participation pourra être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'avant-projet de rénovation de l'éclairage public sur la zone d'activité des Fangeas à Solignac-sur-Loire proposé par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire,
- CONFIE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la Communauté d'agglomération est adhérente,
- FIXE la participation de la Communauté d'agglomération au financement du complément des dépenses à la somme de 1 154,85 € et autorise Monsieur le Président à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, le comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- INSCRIT à cet effet la somme de 1 154,85 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises,
- ATTESTE que les travaux sont situés en bordure d'une voie incluse dans le domaine public intercommunal.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_205-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL_CC2026_206

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
 Affaire suivie par : Geoffroy GROLL

Objet : Via Dolaizon : aménagement d'un itinéraire cyclable : avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement avec la Région

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Par délibération du 7 mars 2024, le Conseil communautaire a approuvé l'opération d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur les communes du Puy-en-Velay et de Vals-près-Le Puy dénommé la Via Dolaizon.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement a été signée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Les parties se sont accordées pour désigner la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme maître d'ouvrage unique de l'ensemble des études et des travaux relatifs au projet.

L'itinéraire cyclable Via Dolaizon est une véloroute de 7 kms, urbaine, le long de la rivière Dolaizon, la franchissant par endroit, notamment dans le secteur des Carmes. Plus précisément, elle emprunte le pont de pierre faisant face à l'église des Carmes, traverse la place des Carmes puis l'avenue de la Dentelle et longe cette même église au nord.

Au regard des enjeux de rénovation du secteur souhaités par les parties et du passage de la véloroute, il convient de requalifier les espaces publics traversés et directement attenants, de renforcer le passage de la véloroute, de sécuriser l'avenue de la Dentelle, d'aménager les abords directs de l'église, de faire un lien avec le centre-ville du Puy-en-Velay.

Le coût estimatif global du projet d'extension de périmètre, comprenant les études et les travaux est estimé à 700 000 € H.T.

Répartition des dépenses en phase AVP :

Élément	Estimation H.T	Région		Ville du Puy-en-Velay	
Maîtrise d'œuvre et études	45 500 €	100,00 %	45 500 €	0 %	0,00 €
CSPS	4 500 €	100,00 %	4 500 €	0 %	0,00 €
Travaux	650 000 €				
Pont des Carmes	28 000 €	100,00 %	28 000 €	0 %	0,00 €
Place des Carmes et parvis Avenue de la Dentelle	300 000 €	100,00 %	300 000 €	0 %	0,00 €
Contre-allée rue Calémard de Lafayette	64 000 €	100,00 %	64 000 €	0 %	0,00 €
Rue des Carmes, rue des Bains, rue des Teinturiers	258 000 €	0 %		100 %	258 000 €
Cumuls	700 000 €		442 000 €		258 000,00 €

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

A reçu un avis favorable en Commission Travaux Mobilités Transports Voirie du 27/05/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'extension du périmètre d'intervention au secteur des Carmes au Puy-en-Velay présenté en phase AVP par la Région Rhône-Alpes-Auvergne dans le cadre de la convention de transfert et de financement de maîtrise d'ouvrage,

Délibération n° DEL_CC2026_206 du 09/06/2026

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable du Dolaizon,

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 2

Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 207

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Amélioration de la qualité du cadre de vie - mobilité : acquisition de deux bus - demande de subvention
----------------	---

Rapporteur : Philippe JOUJON

Afin de préserver l'environnement, dans le cadre du renouvellement de la flotte des véhicules et du verdissement de celle-ci, la Communauté d'agglomération souhaite acquérir deux bus, l'un électrique et l'autre « Mild-hybrid ».

Ces investissements participent à la réduction des émissions polluantes et à l'amélioration de la qualité de l'air sur la partie urbaine de l'agglomération où circule les TUDIP. C'est à ce titre que la Communauté d'agglomération sollicite une aide financière de l'Etat au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Le montant hors taxes des achats s'élève à 971 543 €.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Financeurs	Montant	%
ETAT – Fonds vert 2026/ PCAET 2026	485 771,50 €	50 %
Communauté d'agglomération	485 771,50 €	50 %
Total Hors Taxes	971 543,00 €	100 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 485 771,50 € hors taxes.

Par ailleurs, ces acquisitions pourraient bénéficier d'une prime dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- ADOPTE l'achat de deux bus (électrique et mild hybrid),
- APPROUVE le plan de financement de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260609-DEL_CC2026_207-DE

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 208

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoît DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Corinne COLIN Finances

Objet :	Crue du 17/10/2024 : demande de subvention FEDER - RESTORE (soutien régional d'urgence à la reconstruction)
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Suite à l'épisode climatique de grande ampleur du 17 octobre 2024, diverses infrastructures ont été dégradées et des travaux de remise en état s'avèrent nécessaires.

Les biens recensés concernent les secteurs suivants, notamment les infrastructures et voiries, les biens annexes et les réseaux de distribution et sont détaillés comme suit :

1/ Détail dépenses (dossier CAPEV hors DEA)	Montant HT
Infrastructures routières	3 200 €
Espaces verts- berge Loire rive gauche	28 800 €
Digue à proximité du seuil d'Audinet	4 225 €
Seuil d'Audinet	32 904 €
Seuil de la Minoterie et d'Audinet (Intervention de Cegelec sur les onduleurs et autres sur Audinet et Minoterie)	13 136 €
Confortement de berges rue des Moulins et maison de l'Octroy	490 459 €
Aire de divertissemnt (rive droite en amont seuil Audinet)	39 621 €
1/ Sous total HT	612 345 €
2/ Détail dépenses – DEA STEP de Chadrac	Montant HT
STEP Chadrac / clôtures – portes coulissantes et voirie	37 296 €
2/ sous total HT	37 296 €
3/ Détail dépenses – DEA ouvrages et réseaux	Montant HT
Réseaux de distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées	74 254 €
3/ sous total HT	74 254 €
Total HT 1+2+3	723 896 €

La réparation des dégâts causés par des catastrophes naturelles peut être soutenue via la priorité RESTORE (mesure FEDER pour le soutien régional d'urgence à la reconstruction).

En complément de la Dotation de Soutien aux Evénements Climatiques (DSEC) de l'ÉTAT, la collectivité sollicite le financement RESTORE pour les travaux cités ci-dessus.

Le coût hors taxes de l'opération s'élève à 723 896 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Financeurs	Montant	Taux
ÉTAT – Dotation de Soutien aux Evènements Climatiques (DSEC)	217 169 €	30 %
FEDER – RESTORE	361 948 €	50 %
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay	144 779 €	20 %
Total des dépenses en HT	723 896 €	100 %

La part restant à la charge de la Communauté d'agglomération s'élève à 144 779 € hors taxes.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet d'investissement concernant les travaux de remise en état des infrastructures,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 09/06/2026

Délibération n° DEL CC2026 209

L'an deux mille vingt six, le neuf juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la
Convocation :
mercredi 03 juin
2026

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Pierre Yves BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Hélène ESTABLE, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marielle ROCHER

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre CHABALIER à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Fanny SABATIER à Monsieur Gilles TEMPERE, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Didier DANTONY à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON à Madame Corinne BRINGER

Absent(e)s :

Madame Isabelle SEON, Monsieur Hubert MOURY, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Rémi BARBE, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Benoit DENJEAN, Monsieur Christophe BOISSIERES, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN

Secrétaire de séance : Sandra LOMBARDY

La séance a été levée à : 20H30

Rédacteur : Patricia MIALON Finances

Objet : Budget de la RTCA : subvention d'équilibre 2026

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération n°131 du 28 avril 2026, le conseil communautaire a voté une subvention d'équilibre d'un montant de 1 532 800 € au budget « RTCA » pour l'année 2026.

Or, au titre du contrôle de légalité, Monsieur le Préfet, par courrier du 5 mai dernier (lettre d'observation valant recours gracieux) a rappelé que l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. En d'autres termes, il est par principe interdit de verser des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes des SPIC, à l'exception des dérogations figurant à l'article L. 2224-2 du CGCT :

- lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La décision de l'assemblée délibérante doit alors faire l'objet, à peine de nullité, d'une délibération motivée, fixant les règles de calcul et les modalités de versement des dépenses du service prises en charge par la commune, ainsi que le ou les exercices auxquels elles se rapportent.

La délibération n°131 du conseil communautaire du 28 avril dernier ne détaillant pas précisément ces éléments, Monsieur Préfet demande l'adoption d'une nouvelle délibération motivant l'intervention financière du budget principal au budget de la Régie des Transports.

Dans le cadre de sa compétence mobilité, la Communauté d'Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité, se doit d'offrir un service de transport public accessible au plus grand nombre d'usagers et desservant la majeure partie de son territoire. Le financement Le financement de l'ensemble des charges d'exploitation repose essentiellement sur :

- le versement mobilité (VM). Il s'agit d'une contribution patronale assise sur les salaires dont le taux voté par la Communauté d'Agglomération, soit 0,80 %, est au maximum du plafond fixé par la loi. Par conséquent, l'évolution du produit dépend essentiellement du contexte économique ;
- la participation de la Région. Elle est liée au transfert de compétence à la Communauté d'Agglomération, Autorité Organisatrice de la Mobilité ;
- les recettes issues des usagers. La Communauté d'Agglomération applique régulièrement une revalorisation des tarifs. Cependant, les contraintes tarifaires liées à la nécessité de maintenir les transports publics accessibles au plus grand nombre limite le champ d'action de l'EPCI.

Avec une superficie représentant un quart du département, un bassin de vie autour de la ville chef lieu et un territoire essentiellement rural, la Communauté d'Agglomération est soumise à des contraintes particulières de fonctionnement pour offrir, aux habitants des communes les plus éloignées de la ville centre, des solutions collectives de mobilité en l'absence d'autres moyens de transports en commun alternatifs et réguliers.

Ainsi, la Régie des Transports propose un service régulier entre Le Puy et Craponne permettant la desserte de plusieurs communes du nord du Département (coût net estimé à 27 K€). La Régie apporte également des solutions particulières pour les personnes à mobilité réduite avec un service dédié pour amener l'usager porte à porte sur l'ensemble du territoire (coût net estimé

à 218 K€). Les établissements d'enseignement maternelles et primaires peuvent également bénéficier de services de transports pour effectuer des sorties scolaires dans le cadre d'activités culturelles ou sportives et des classes piscines (coût net estimé à 211 K€). Enfin, pour favoriser l'accès aux services de transports scolaires et développer une solution de mobilité collective sur le territoire rural, 94 lignes de transports desservent l'ensemble des communes de l'agglomération (coût net estimé à 331 K€).

Sans apport financier du budget principal, la Communauté d'agglomération ne pourrait pas proposer des solutions collectives de mobilité adaptées aux particularités du territoire et à des publics spécifiques. Pour financer pour partie ces offres de service, une subvention d'un montant de 600 000 € du budget principal au budget de la Régie des Transports est donc nécessaire.

Au delà de ces contraintes particulières, la Communauté d'Agglomération a lancé un programme pluriannuel d'investissement pour le renouvellement des bus du réseau de transport urbain, en privilégiant la solution électrique ou hybride afin de contribuer aux objectifs de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air. L'acquisition de deux nouveaux bus sont prévus en 2026. Le coût de ces investissements est important et ne peut être répercuté sur l'utilisateur sans une augmentation excessive des tarifs.

Malgré la révision régulière de la grille tarifaire des transports, sans un apport financier du budget principal pour couvrir les dotations aux amortissements (840 K€ pour les véhicules et les matériels embarqués : oblitérateurs...) ainsi que les intérêts d'emprunts (93 K€) liés au renouvellement de ces bus, la Communauté d'Agglomération devrait augmenter de 262 % le produit issu des recettes des usagers des transports urbains. A titre d'exemple, l'abonnement annuel « Actif » (adulte de 21 à 62 ans) devrait passer de 340 € à 891 €.

Aussi, une subvention du budget principal au budget de la Régie des Transports d'un montant de 932 800 € est nécessaire pour couvrir les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts liés au renouvellement de la flotte de bus.

Ainsi, compte tenu des éléments exposés ci-dessus, et sur le fondement des articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, il est proposé d'attribuer une subvention d'équilibre au budget annexe de la Régie des Transports d'un montant global maximum de 1 532 800 € pour 2026, soit :

- 600 000 € au titre des exigences du service public qui conduisent la Communauté d'Agglomération à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,

- 932 800 € au titre des investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

La subvention d'un montant maximum de 1 532 800 € pourra être versée par acomptes. Le montant définitif de la subvention sera revu en fin d'exercice, sur présentation du compte d'exploitation définitif du budget annexe, arrêté au 31 décembre de l'année et calculé en fonction du niveau des charges réellement supportées ainsi que des recettes encaissées par la Régie.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 01/06/2026

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de retirer la délibération n°131 du 28 avril 2026,

- DÉCIDE sur le fondement des articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT, d'attribuer une subvention d'équilibre au budget de la Régie des Transports d'un montant de globale maximum de 1 532 800 € pour l'exercice 2026, soit :

- 600 000 € au titre des exigences du service public qui conduisent la

Délibération n° DEL_CC2026_209 du 09/06/2026

communauté d'agglomération à imposer des contraintes particulières de fonctionnement,

- 932 800 € au titre des investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 09/06/2026,
Le Secrétaire de séance,
LOMBARDY Sandra,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 09/06/2026